



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Scientific, Medical and Photographic Division /  
Division de l'équipement scientifique, des produits  
photographiques et pharmaceutiques  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> X-RAY SCANNING SYSTEM REPLACEMENT	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 08843-160230/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 08843-160230	<b>Date</b> 2017-01-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PV-940-71917	
<b>File No. - N° de dossier</b> pv940.08843-160230	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-01-06</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hooper, Marlyn	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pv940
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 219-8478 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
08843-160230/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
08843-160230

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
pv940.08843-160230

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv940  
CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

---

La présente modification vise à publier toutes les réponses aux questions reçues le 28 décembre 2016 et pour modifier l'Annexe A Partie 1.2, Partie 2.1 et l'annexe B Tableau 1

### **Questions et Réponses**

#### **Q1: Partie 2.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES PAGE 27 DE 40**

**Article 1.1.1** Le système ne doit pas dépasser 2 880 mm en longueur (excluant les tables à rouleaux pour charger et décharger l'appareil)

Veillez préciser si la longueur prescrite de 2880 mm vise la longueur maximale obtenue lorsqu'on **démonte** le système pour le transport (chargement et déchargement)?

**R1.** La longueur prescrite est la longueur opérationnelle pour le 125, promenade Sussex.

Si le cadre de votre système mesure 2880 mm de longueur, il sera impossible de monter les deux (2) carénages en acier (mesurant 50 cm chacun) exigés par la LDER de Santé Canada et conçus pour empêcher l'introduction d'une partie quelconque du corps humain dans le système à rayons X.

Pour être conforme à la page 23 de 40, sections 2.6.1.1 et 2.6.1.2 de la LDER, le système doit mesurer au plus 3438 mm de longueur (en comptant l'ajout des carénages d'acier de 50 cm à chaque extrémité).

**Veillez confirmer si une longueur maximale (sans compter les tables à rouleaux) de 3438 mm est acceptable.**

**R1.** La longueur maximale acceptée pour le 125, promenade Sussex, est de 3438 mm (sans les tables à rouleaux).

#### **Q2: Partie 2.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES PAGE 27 DE 40**

**Article 1.2** Doit contenir dans une aire de travail n'excédant pas 3 048 mm de long x 1 450 mm de large x 2 032 mm de haut lorsqu'il est en fonction.

Veillez confirmer que la longueur maximale de l'aire de travail est de 3048 mm **sans compter** les deux (2) tables à rouleaux de 500 mm?

**R2.** La longueur maximale de 3048 mm ne comprend pas les tables à rouleaux.

Si l'on prend un système mesurant 2880 mm (tel qu'indiqué en 1.1.1) avec deux (2) tables à rouleaux de 500 mm, l'aire de travail minimale serait de 3880 mm et non 3048 mm.

Lors de l'étude de site obligatoire, nous avons conclu qu'il y avait suffisamment de place pour accueillir un système mesurant plus de 3048 mm.

Par conséquent, nous aimerions que la spécification soit modifiée pour permettre un système mesurant 1390 mm de plus, c'est-à-dire 3438 mm de longueur plus les carénages en acier de Santé Canada et les tables à rouleaux de 500 mm, soit une aire de travail totale de 4438 mm (avec les tables à rouleaux).

Les spécifications relatives à la longueur (réf. 1.1.1) et à la largeur (réf. 1.1.2) correspondent parfaitement à celles d'un seul compétiteur (Rapiscan). Comme d'autres compétiteurs, nos dimensions varient selon nos modèles. Par exemple, notre système est un peu plus long mais moins large.

#### **Q3: Partie 2.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES PAGE 27 DE 40**

**Article 1.1.8** Veuillez clarifier le terme « indicateur de recherche avec alarme visuelle ». À quoi sert-il dans cette application? Un indicateur de recherche avec alarme visuelle est généralement installé lorsqu'il y a deux opérateurs et que ceux-ci ne se voient pas : un à la console et un au déchargement des

Solicitation No. - N° de l'invitation  
08843-160230/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
08843-160230

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
pv940.08843-160230

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv940  
CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

---

colis. L'alarme visuelle est un voyant situé à l'extrémité de la machine qui sert à avertir l'opérateur au déchargement qu'il doit retirer un colis/sac suspect et le vérifier.

**Veillez confirmer si l'article est requis mais ne s'applique pas aux Affaires étrangères et du Commerce international?**

**R3.** L'indicateur de recherche avec alarme visuelle est requis pour avertir tous les individus se trouvant à proximité du convoyeur qu'un colis ne doit pas être retiré jusqu'à indication contraire.

**Q.4 Partie 2.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES PAGE 29 DE 40**

**Article 6.4** Question de nature particulière (page 4 de 40, article 2.3 et page 29 de 40 (Critère 6.4)  
Le critère 6.4 exige 1280 photodiodes. Notre système utilise 1152 détecteurs dans chaque série pour se conformer à toutes les exigences en matière de détection et de projection de la TSA ou de Transports Canada (ACSTA).

**Veillez confirmer que vous acceptez un système doté de 1152 photodiodes?**

**R4. Oui.**

**Q5: Partie 2.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES PAGE 31 DE 40**

**Article 10.6** Le système doit permettre d'archiver automatiquement les images sur un réseau dans un dépôt de fichiers

Veillez élaborer sur l'emplacement du dépôt de fichiers.

**R5.** Les images doivent pouvoir être récupérées puis stockées sur la station « Recheck » dans une partie du 125, promenade Sussex seulement.

**Q6. Partie 2.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES PAGE 31 DE 40 ET**

**Annexe A Partie 1.2 Énoncé des Travaux Contexte**

**Article 12** Les exigences en matière de réseautage de cette partie (12.1, 12.2, 12.3, 12.4 et 12.5) stipulent toutes que le système « doit pouvoir ».

Veillez préciser si le ou les systèmes doivent être fournis réseautés ou s'ils doivent être fournis « en étant en mesure d'être réseautés ».

Cette exigence semble indiquer **en mesure d'être réseautés seulement**, ce qui entre en conflit avec la page 19 de 40, partie 1. Contexte – « Un poste d'affichage réseau multisystème permettra au personnel de la sécurité et aux premiers intervenants de gérer les incidents de colis suspects à partir d'un lieu distant plus sécuritaire, réduisant le risque d'exposition à des colis potentiellement dangereux pouvant se trouver dans l'appareil de détection radioscopique. L'appareil **doit** transmettre l'image radioscopique du contenu d'un sac ou d'un colis et l'emplacement des objets suspects doit être marqué et annoté par l'opérateur local dans l'afficheur à distance. La section 12 de la Partie 2.1 RÉSEAUTAGE fournit des renseignements additionnels sur cette fonction. » Afin de fournir une capacité de réseautage, une station de réseautage optionnelle devrait être incluse moyennant des frais supplémentaires, mais il n'y a aucune ligne à cet effet dans les tableaux de prix de l'annexe B ni d'exigences optionnelles. Veuillez clarifier si la station de réseautage est requise ou non.

**R6.** Oui, une station de réseautage est requise comme « Station Recheck » ailleurs au 125, promenade Sussex seulement.

**Annexe A Partie 2.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

**Supprimer**

Au complet le critère d'évaluation technique obligatoire 1.1.1

### Insérer

1.1.1 Le système ne doit pas dépasser 3438 mm en longueur (excluant les tables à rouleaux pour charger et décharger l'appareil)

### Supprimer

Au complet le critère d'évaluation technique obligatoire 6.4

### Insérer

6.4 Le nombre minimum de détecteurs doit être 1 152 – (576 faible énergie, 576 haute énergie)

## Annexe A Partie 1.2 Énoncé des Travaux

### Supprimer

Au complet la section 2.1.2.3

### Insérer

**Section 2.1.2.3:** Une (1) rallonge de rouleaux de 500 mm supplémentaire (amovible) à l'entrée et à la sortie du convoyeur aux fins de chargement et déchargement pour le 190, rue Convair Private, et une (1) rallonge de rouleaux de 60 cm (amovible) à la sortie du convoyeur aux fins de chargement et déchargement pour le 125, promenade Sussex. Aucune table à rouleaux n'est requise à l'entrée du convoyeur au 125, promenade Sussex.

## Annexe B Tableau d'établissement des prix

### Supprimer

Au complet le Tableau 1

### Insérer

Tableau 1: Besoin initial:

Article No.	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire	Prix calculé (Qté X prix unitaire)
1	Les systèmes de détection radioscopique comprennent huit (8) contenants en plastique où placer les objets, un (1) bloc d'alimentation sans coupure intelligent externe et filtre de ligne d'entrée, une (1) rallonge à rouleaux de 500 mm supplémentaire (amovible), une (1) rallonge à rouleaux de 60 mm (amovible), l'installation, les logiciels, deux (2) jours de formation sur place à un maximum de quinze (15) utilisateurs. Réparations	2	Chacun	\$	\$ Nombre d'unités X Prix unitaire

Solicitation No. - N° de l'invitation  
08843-160230/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
08843-160230

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
pv940.08843-160230

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pv940  
CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

	d'entretien préventif. Test de radiation et garantie d'un (1) an.				
2	Réseau de la station Y compris la formation en conformité avec l'annexe A partie 1.2 énoncé de travail				
3	Prix évalué				Somme des articles 1 et 2

Toutes les autres modalités demeurent inchangées